

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE D'EYMEUX**

Publié sur le site internet le 8 septembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **5 septembre**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **13**

Votants : **14**

Date de la convocation : **22/08/2022**

Etaient présents : AYGLON Elodie, BAR Fabrice, BURAI Laurent, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GERVASON Franck, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MOLIN Jonathan, MONNET Carole.

Etait excusée : VIOSSAT Karine.

Etait absent : VIGNON Henry.

Madame Karine VIOSSAT a donné pouvoir à Madame Elodie AYGLON pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

Objet : 2022-09-01 TERRITOIRE D'ENERGIE DROME – RACCORDEMENT COLLECTIF EXTERIEUR

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Raccordement Collectif Extérieur pour alimenter le lotissement « Les jardins de Linsay », située Allée des Coquelicots, à la demande de la SAS IMMOVIA, à partir du poste Les Vignes.

Dépenses prévisionnelles H.T **25 069.30 €**
dont frais de gestion : 1 193.78 €

Plan de financement prévisionnel :
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme **10 027.72 €**

Participation communale **15 041.58 €**

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le projet établi par le Territoire d'Energie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé,
- En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus,
- **DECIDE** de financer comme suit la part communale par autofinancement,
- **S'ENGAGE** à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du Territoire 'Energie Drôme,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 8 septembre 2022.

Le Maire,
F. BAR

